

# REGLEMENT DE LA SOCIETE DE PECHE

## LA COYECQUOISE

ANNEE 2026

Ouverture le samedi 14 Mars à 8 heures

50kg AEC le 13 Mars 2026

Dimanche 15 Mars à 8 heures

Ouverture	les 11 AVRIL 2026	45 kg AEC	Ouverture à 8 heures
	16 Mai 2026	45 kg AEC	Ouverture à 8 heures
	13 Juin 2026	45 kg AEC	Ouverture à 8 heures
	14 Juillet 2026	45 kg Arc-en-ciel	Ouverture à 9 H Terrain foot A.M. a partir de 14H00
	08 aout 2026	40 kg AEC	Ouverture à 8 heures

Palette et tous leurres artificiels (twist, rapala, poissons nageurs artificiels) sont autorisés sans ardiffon ou ardiffon écrasé sauf les jours de rempoissonnement et le lendemain en pêche NO KILL.

Cuillères autorisées à partir du 03 Juin (sauf les jours de rempoissonnement et le lendemain)

Mercredi 15 juillet Ouverture a 8 heures (Cuillères interdites)

PECHE OUVERTE LE DIMANCHE , MERCREDI , JOURS FERIES et SAMEDI

Les dimanches suivants les rempoissonnements (12 avr, 17 mai, 14 juin, 09 aout) ouverture a 8H00

Fermeture le dimanche 20 Septembre au soir

Fermeture pêche a l'anguille le 15 juillet au soir

Toute truite Arc en ciel de moins de 25 cm ou Fariot de moins de 30 cm doit être rejetée a l'eau sans la blesser (couper le fil).

Par arrêté de la préfecture, le nombre de truites autorisé par pêcheur et par jour est fixé a 6 dont 2 fariot maxi .

Les pâtures de Nouveaunville ainsi que le pont sont soumis au même règlement de la société.

Article 9 : En vue de protéger les frayères, la pêche en marchant dans l'eau est interdite dans les cours d'eau de première catégorie pendant la période allant du 14 Mars (ouverture) au dernier dimanche de mai inclus .

Article 10 : La pêche aux taupins est interdite.

Soyez courtois avec les riverains , respectez les récoltes , les arbres et les clotures.

N'encombrez pas les chemins avec vos voitures , refermez les barrières , laissez les berges propres.

Des poubelles sont mises à votre disposition sur le parcours .

Une passerelle est a disposition au bout du terrain du moulin .

Toute infraction au règlement pourra entraîner la radiation immédiate de la société.

MERCI

Le président